

DÉLIBÉRATION

L'an deux mille seize, le treize octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LA FEUILLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur EYMARD Serge, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 06.10.2016

Présents : Mrs EYMARD Serge, NEUVILLE Guy, LARENA Jean-Jacques, Mmes MATT Jeannine, DUPUY Sandra, MAYENOBE Valérie, BLONDEL Brigitte, SIKLI Séverine, Mrs FRANCY Alain, BARIL Daniel, FEREDY Philippe, BRUGIERE Alain.
Absents: Mmes MONTEIL Catherine, VEYSSET Emilie.

Mme BLONDEL Brigitte a été élue secrétaire de séance.

Objet : TRAVAUX DE VOIRIE 2016 CHOIX DE L'ENTREPRISE

Le Maire indique au Conseil Municipal que conformément au règlement communal des marchés publics, 3 entreprises ont été consultées pour faire des propositions relatives au programme des travaux 2016 établis par l'assemblée délibérante.

Deux d'entre elles ont répondues.

L'ouverture des plis a donné les résultats suivants :

- LAGARDE ET LARONZE : 17 459.50 € H.T
- DEVAUD TP : 19 577.50 € H.T

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **attribue les travaux de voirie 2016 à la Société LAGARDE ET LARONZE DE TERRASSON.**

Fait et Délibéré en Mairie, les jours, mois et an que-dessus.

Au registre suivent les signatures.

Pour Copie conforme.

Affiché le 13.10.2016

En Mairie, le 13.10.2016

Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212401798-20161013-38-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2016

Publication : 19/10/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

